



Département Finances, Marchés, Performance
Direction des Finances

Décision n° 2026_25DEC

Objet : Réalisation d'une ligne de trésorerie de 20 000 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Loire Atlantique et du Centre Ouest

Décision

La Maire de Nantes,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au maire, aux adjoints et éventuellement aux conseillers municipaux,

Vu l'arrêté n°2025_10ARR du 1^{er} avril 2025 portant délégations de fonction et de signature aux élus,

Vu l'arrêté n°2025_43ARR du 16 octobre 2025 portant délégation de signature aux agents,

Considérant la nécessité de procéder à la réalisation d'une ligne de trésorerie afin d'assurer le financement des besoins de court terme de la Ville de Nantes,

Décide

Article 1^{er} - De contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Loire Atlantique et du Centre Ouest une ligne de trésorerie selon les caractéristiques suivantes :

- Montant : 20 000 000 € (vingt millions d'euros)
- Durée : 12 mois
- Périodicité des intérêts : Trimestrielle
- Taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyen mensuelle + 0,38 %

En cas d'index négatif, l'Euribor 3 mois sera flooré à 0 % et le taux payé sera ainsi égal à la marge, soit 0,38 %.

- Base de calcul des intérêts : Exact/365
- Commission de non utilisation : Néant
- Commission d'engagement : 0,08% du montant soit 16 000 €
- Frais de dossier : Néant

Article 2 - M. le Directeur Général des Services et Mme le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Nantes, le **28 JAN. 2026**
Pour Madame La Maire,
L'adjoint délégué,
Pascal BOLO

Transmis en préfecture le : **28 JAN. 2026**
Mis en ligne le : **28 JAN. 2026**

Accusé de réception en préfecture
044-214401093-20260128-2026_25DEC-AR
Date de télétransmission : 28/01/2026
Date de réception préfecture : 28/01/2026